
SEANCE DU 1^{er} AVRIL 2009

DÉCISION N° 2009/ 23 / CVDIP/ 3

**PROJET DE CENTRE DE VALORISATION BIOLOGIQUE ET ENERGETIQUE DES
DECHETS A IVRY-PARIS XIII**

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants et son article R.121-7,
- vu la lettre de saisine du Président du Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne (SYCTOM) en date du 12 janvier 2009, reçue le 15 janvier 2009, relatif au projet de création d'un centre de valorisation biologique et énergétique des déchets à Ivry-sur-seine (94), et le dossier joint,
- vu la délibération en date du 17 décembre 2008 du Comité du SYCTOM autorisant son Président à saisir la Commission nationale du débat public,
- vu la décision n° 2009/14/CVDIP/01 du 4 mars 2009 décidant l'organisation d'un débat public,
- vu la décision n° 2009/15/CVDIP/2 du 4 mars 2009 nommant M. Philippe MARZOLF, Président de la Commission particulière,

- sur proposition de M. Philippe MARZOLF,
- après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article unique :

Sont nommés membres de la Commission particulière du débat public sur le projet de centre de valorisation biologique et énergétique des déchets à Ivry-sur-seine :

- Mme Anne-Laure BEDU,
- M. Alain MARABOUT,
- Mme Laurence MONNOYER-SMITH,
- M. Jean-Paul PUYFAUCHER.

Le Président



Philippe DESLANDES